



Quaker
Council for
European
Affairs



15 MAI 2025, JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'OBJECTION DE CONSCIENCE

- initiative des médias sociaux -

Le 15 mai est la **Journée internationale de l'objection de conscience au service militaire**. Plusieurs organisations dans le monde prévoient des initiatives pour soutenir ce droit de l'homme et pour se solidariser avec ceux qui refusent de tuer et de s'engager dans des guerres et qui sont pour cette raison persécutés, criminalisés et emprisonnés.

Les organisations soussignées - actives également au niveau européen - **adressent un appel spécifique aux institutions européennes et aux États membres pour qu'ils protègent et mettent pleinement en œuvre le droit à l'objection de conscience au service militaire qui est inhérent à l'article 18 de la Déclaration des droits de l'homme et l'art. 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) sur le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.**

Ce droit est également énoncé dans plusieurs autres chartes internationales et régionales des droits de l'homme.

Au niveau européen, nous rappelons, en particulier, ce qui suit :

- l'art. 9 de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- l'art. 10 de la Charte de l'Union européenne ;
- la Recommandation n° R (87) 8 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe¹ ;
- la Recommandation 1518 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe² ;
- la Résolution De Gucht du Parlement européen³ ;
- les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme selon lesquelles le droit à l'objection de conscience au service militaire est protégé par l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme⁴.

Nous appelons l'Europe à mettre pleinement en œuvre ce droit de l'homme et à protéger ceux qui s'opposent au service militaire dans leur propre pays et qui, en raison de persécutions, cherchent une protection dans les pays européens.

Le 16 février 2023, dans la résolution « Un an après l'invasion russe et la guerre d'agression contre l'Ukraine », le Parlement européen a demandé aux États membres d'assurer la protection des objecteurs de conscience et des déserteurs fuyant la Biélorussie, la Russie et l'Ukraine occupée.⁵ Toutefois, cette protection n'est pas garantie dans la plupart des États membres.

L'Europe a connu les atrocités de la guerre et devrait prendre une position claire pour protéger ceux qui s'opposent à la guerre et travaillent sans effort pour la paix, pour arrêter toute guerre.

Nous rappelons également la campagne en cours [#ObjectWarCampaign](#) appelant à la protection de tous ceux qui refusent de s'engager dans la guerre - en particulier en Russie, en Biélorussie et en Ukraine et l'initiative mondiale [#RefuseWar](#) pour défendre la paix et refuser la guerre partout.

À l'occasion de la Journée internationale du 15 mai de cette année, nous lançons une initiative sur les médias sociaux centrée sur l'Europe pour informer et sensibiliser au droit à l'objection de conscience au service militaire.

Nous avons préparé des posts et du matériel graphique avec des témoignages d'objecteurs de conscience au service militaire de plusieurs pays tels qu'Israël, la Russie, la Turquie... [kit de médias sociaux disponible [ici](#)].

Nous invitons les individus et les groupes à se joindre à nous et à défendre le droit de refuser de tuer !

14 mai 2025

(Par ordre alphabétique)

Connection e.V. - connection-ev.org

Bureau européen pour l'objection de conscience - www.ebco-beoc.org

Pax Christi International - www.paxchristi.net

Quaker Council for European Affairs - www.qcea.org

Un ponte per - www.unponteper.org

War Resisters International - www.wri-irg.org

¹ Council of Europe, Committee of Ministers, Recommendation No. R(87)8, 9 April 1987, para. 8. <https://www.refworld.org/legal/resolution/coeministers/1987/en/88968>

² Council of Europe, Parliamentary Assembly, Recommendation 1518 (2001), para. 5.1. <https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FN.asp?fileid=16909&lang=en>

³ European Parliament, Resolution on respect for human rights in the European Community (annual report of the European Parliament), (A3-0025/93), 11 March 1993, as it has been published in the Official Journal of the European Communities C 115, on 26 of April 1993, para. 49 (p. 183).

⁴ European Court of Human Rights Grand Chamber Bayatyan v Armenia, application no. 23459/03 (20 July 2011).

⁵ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0056_EN.html